

Travaux publics et Services gouvernementaux

## **RETURN BIDS TO:**

## RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./11 rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5

# INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

## Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

#### **Comments - Commentaires**

Ce document comporte une exigence en matière de sécurité - This document contains a security requirement

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

### Issuing Office - Bureau de distribution

Construction Services Division/Division des services de construction 11 Laurier St./11 Rue Laurier 3C2, Place du Portage Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet									
Dérivation du système frigorifie	que								
Solicitation No N° de l'invitat	ion	Date							
EP763-162199/A		2016-0	2-2	25					
Client Reference No N° de ré	férence du client	GETS I	₹ef.	. No N° de réf. de SEAG					
20162199		PW-\$\$	FG	3-358-70395					
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FM	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME							
fg358.EP763-162199									
<b>Solicitation Closes -</b>	L'invitation pre	end fi	in	Time Zone					
at - à 02:00 PM	•			Fuseau horaire					
on - le 2016-03-22				Eastern Standard Time					
OII - 16 2010-03-22				EST					
F.O.B F.A.B.									
Plant-Usine: Destination	: Other-Autre:								
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:		Вι	uyer Id - Id de l'acheteur					
Michaud, Jasmin			fg	358					
Telephone No N° de téléphor	ne	FAX No N° de FAX							
(819) 956-3921 ( )		(819) 956-8335							
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:								
Destination - des biens, service	es et construction:								
Dérivation du système frigorific	1 0 11	ass Syst	em						
1170 chemin Algoma Road, Ot	tawa, Ontario								

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	•
Raison sociale et adresse du fournisseul	r/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to si	ign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à s	
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	actères d'imprimerie)
Signature	Date
o g i a a a	



Amd No - No de la modif

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg358

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20162199

EP763-162199

File No. - N° du dossier fg358EP763-162199

## INVITATION À SOUMISSIONNER

### **AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES**

## CE BESOIN COMPORTE DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'instruction particulière IP09 "Exigences relatives à la sécurité" et la Condition Supplémentaire CS01 "Exigences relatives à la sécurité"

### LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

TPSGC limite la responsabilité de première partie de l'entrepreneur pour les travaux effectués dans les édifices bas, les édifices en hauteur ou les édifices patrimoniaux. Voir les modifications à la CG1.6 « Indemnisation par l'entrepreneur » de la R2810D aux conditions supplémentaires.

### APPUYER LE RECOURS AUX APPRENTIS

Dans son Plan d'action économique de 2013, le gouvernement du Canada propose de soutenir l'embauche d'apprentis dans le cadre des projets de construction et d'entretien du gouvernement fédéral. Vous référer à IP10

### DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - SOUMISSION

Des changements ont été apportés aux Dispositions relative à l'intégrité - soumission du gouvernement du Canada en date du 3 juillet 2015. Voir IG01, Disposition relatives à l'intégrité-soumission de R2710T des Instructions Générales pour plus d'information.

EP763-162199

fg358

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

20162199 fg358EP763-162199

## **TABLE DES MATIÈRES**

### INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Disposition relatives à l'intégrité Déclaration de condamnation à une infraction
- IP02 Documents de soumission
- IP03 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP04 Visite optionnelle des lieux
- IP05 Révision des soumissions
- IP06 Résultats de l'appel d'offres
- IP07 Fonds insuffisants
- IP08 Période de validité des soumissions
- IP09 Exigences relatives à la sécurité
- IP10 Initiative de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour l'embauche d'apprentis
- IP11 Sites Web

# R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2015-07-03)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.

## **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

- CS01 Exigences relatives à la sécurité
- CS02 Limitation de la responsabilité
- CS03 Condition d'assurance

### **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

### FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

EP763-162199

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20162199

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

fg358EP763-162199

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg358

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

APPENDICE 1 - DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - LISTE DE NOMS

APPENDICE 2 - ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

**ANNEXE A - ATTESTATION D'ASSURANCE** 

ANNEXE B - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS

ANNEXE C- LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

EP763-162199 fg358

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

20162199 fg358EP763-162199

## **INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)**

### IP01 DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - DÉCLARATION DE CONDAMNATION À UNE INFRACTION

Conformément à la Déclaration de condamnation à une infraction, du paragraphe 10 (copié ci-dessous) des Instruction Générales R2710T, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le <u>Formulaire de déclaration</u> dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### Déclaration de condamnation à une infraction

Lorsqu'un soumissionnaire ou ses affiliés ne sont pas en mesure d'attester qu'ils n'ont pas été déclarés coupable de toute infraction indiquée aux paragraphes Infractions commises au Canada entraînant une incapacité légale, Infractions commises au Canada, Infractions commises à l'étranger, le soumissionnaire doit remplir le <u>Formulaire de déclaration</u>, qui doit être présenté avec sa soumission afin que celle-ci ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- 1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
  - a. Appel d'offres Page 1;
  - b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
  - c. Instructions générales services de construction exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2015-07-03);
  - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
  - e. Dessins et devis;
  - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignesdirectrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>

### IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

EP763-162199 fg358

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

20162199 fg358EP763-162199

### IP04 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

Il y aura une visite des lieux le jeudi 10 mars 2016 à 10h. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter à l'entrée principale du 1170 Chemin Algoma, Ottawa, Ontario.

Tenue vestimentaire de sécurité – Chaque membre du personnel de l'entrepreneur participant à la visite doit porter des chaussures de sécurité à semelle point vert certifiées CSA. L'entrepreneur ou le personnel n'ayant pas la tenue vestimentaire appropriée pourrait se faire refuser l'accès au site.

En raison de la nature de ce projet et pour accéder à cet édifice, tout soumissionnaire qui désire déléguer un ou plusieurs représentants à cette visite devra faire parvenir le nom légal et la date de naissance de chacun de ses représentants à l'autorité contractante, par courriel à l'adresse courriel suivante: jasmin.michaud@tpsgc-pwgsc.gc.ca. Ces renseignements devront parvenir à l'autorité contractante au plus tard à midi le 8 mars 2016, afin de nous permettre de vérifier les renseignements fournis auprès de la DSIC.

Chaque entrepreneur sera informé SEULEMENT si le nom requis ne PEUT pas assister à la visite. Si vous ne recevez rien, ceci confirme que le nom indiqué peut se présenter sur les lieux.

Il relève de la responsabilité du soumissionnaire de fournir l'information nécessaire à l'autorité contractante avant la date et l'heure d'échéance spécifiée. Tout individu/personnel dont le soumissionnaire souhaite envoyer à la visite des lieux, doivent avoir obtenus l'autorisation avant de se présenter. Aucun individu/personnel n'aura l'accès au site sans cette autorisation.

### **IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS**

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (819) 956-1459.

### IP06 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- 1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant au numéro de télécopieur (819) 956-1459.

### **IP07 FONDS INSUFFISANTS**

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c. négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

EP763-162199

fg358

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

fg358EP763-162199

### IP08 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

20162199

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.

- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
  - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b) annuler l'appel d'offres.
- 4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

### **IP09 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

- 1. À la date de clôture des soumissions, le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la CS01. Tout manquement à se conformer à cette exigence rendra la soumission irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.
- 2. Les membres du personnel du soumissionnaire retenu, ainsi que tout sous-traitant et les membres de son personnel, qui effectueront quelque partie que ce soit des travaux durant l'exécution du contrat subséquent doivent aussi se conformer aux exigences obligatoires en matière de sécurité du contrat subséquent tel qu'indiqué à l'article CS01 des conditions supplémentaires. Les membres du personnel ne détenant pas la cote de sécurité requise ne seront pas admis sur les lieux. Il sera de la responsabilité du soumissionnaire retenu de s'assurer que les exigences en matière de sécurité sont rencontrées tout au long du contrat. Le Canada ne sera pas tenue responsable ou redevable de tout retard ou frais supplémentaires associés avec la non-conformité du soumissionnaire retenu aux exigences obligatoires en matière de sécurité
- Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle: <a href="http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html">http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html</a>

## IP10 INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

- 1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
- 2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Dans le Plan d'action économique (PAE) de 2013, le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au

fg358

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

20162199 fg358EP763-162199

> titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.

- 3. Par l'entremise du Plan d'action économique de 2013 et de son appui aux programmes de formation, le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à v faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
- 4. Les attestations signées (APPENDICE 2) aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
- 5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

EP763-162199

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti \* autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à l'APPENDICE 2.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à l'APPENDICE 2.

<sup>\*</sup> Le ratio compagnon/apprenti, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agréés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd No - No de la modif

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg358

EP763-162199

File No. - N° du dossier

20162199

fg358EP763-162199

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### **IP11 SITES WEB**

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues <a href="http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appl">http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appl</a>

Achats et ventes

https://achatsetventes.gc.ca/

Sanctions économiques canadiennes

http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf</a>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA)

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

Services de sécurité industrielle

http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/cndt-cndct/contexte-context-fra.html

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html

Formulaire de déclaration

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html

EP763-162199

File No. - N° du dossier Client Ref. No. - N° de réf. du client

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME 20162199 fg358EP763-162199

## **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

#### **EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ** CS01

Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

fg358

- 1. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des établissements de travail protégés doivent TOUS détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une cote de sécurité D'ACCÈS À L'ÉTABLISSEMENT valable, délivrée ou approuvée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne et internationale.
- 2. L'entrepreneur doit respecter les dispositions de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, reproduite ci-joint à l'Annexe - C

#### LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ CS02

La CG1.6 de la R2810D est supprimée et remplacée par le texte suivant:

CG1.6 Indemnisation par l'entrepreneur

- 1. L'entrepreneur exonère et indemnise le Canada des réclamations, demandes d'indemnisation, pertes, frais, dommages, actions, poursuites ou procédures se rapportant aux pertes subies par le Canada ou aux réclamations de tierces parties et découlant, de quelque façon que ce soit, des activités de l'entrepreneur dans l'exécution des travaux, dans la mesure où ces réclamations sont causées par des actes négligents ou délibérés ou des omissions attribuables à l'entrepreneur, ou à quiconque dont il est responsable en vertu de la loi.
- 2. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada pour chacune des pertes liées à la responsabilité de première partie est limitée comme suit :
- a) en ce qui a trait à chacune des pertes pour lesquelles une assurance doit être fournie en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au plafond par sinistre, de l'assurance responsabilité civile des entreprises, comme il est indiqué aux exigences en assurance du contrat.
- en ce qui a trait aux pertes pour lesquelles aucune assurance n'est requise, en vertu des exigences en b) assurance du contrat, elle est limitée au montant le plus élevé entre le montant du contrat et 5,000,000\$, mais en aucun cas le montant ne doit être supérieur à 20,000,000\$.
  - Les montants ci-dessus ne comprennent pas les intérêts ni les frais de justice et ne sont applicables à aucune violation des droits de propriété intellectuelle ou des obligations de garantie.
- 3. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada, pour des pertes liées à la responsabilité de tierces parties n'est assujettie à aucune limite, y compris la totalité des frais qu'il devra engager pour se défendre en cas de poursuite par une tierce partie. Lorsque le Canada l'exige, l'entrepreneur doit défendre le Canada contre toute réclamation présentée par une tierce partie.
- 4. L'entrepreneur acquitte l'ensemble des redevances et des droits de brevet nécessaires à l'exécution du contrat et assume à ses frais la défense du Canada contre toutes les réclamations, actions ou procédures déposées ou intentées contre le Canada et alléguant que les travaux, ou toute partie de ceux-ci, réalisés ou fournis par l'entrepreneur pour le Canada portent atteinte à des brevets, modèles industriels, droits d'auteur, marques de commerce, secrets industriels ou autres droits de propriété susceptibles d'exécution au Canada.
- 5. Un avis écrit d'une réclamation doit être donné dans un délai raisonnable après que les faits sur lesquels est fondée cette demande deviennent connus.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd No - No de la modif

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg358

EP763-162199

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

20162199

fg358EP763-162199

### **CS03 CONDITIONS D'ASSURANCE**

### 1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

### 2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

### 3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.
- 4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

EP763-162199

fg358

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

20162199 fg358EP763-162199

## DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:

- a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
- b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
- c. Dessins et devis:
- d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales – Services de construction	R2810D (2015-07	-09);					
CG2	Administration du contrat	R2820D (2016-01	-28);					
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D (2015-02	-25);					
CG4	Mesures de protection	R2840D (2008-05	-12);					
CG2 Administration du contrat R2820D (2016-01-28); CG3 Exécution et contrôle des travaux R2830D (2015-02-25); CG4 Mesures de protection R2840D (2008-05-12); CG5 Modalités de paiement R2850D (2016-01-28); CG6 Retards et modifications des travaux R2860D (2016-01-28); CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat R2870D (2008-05-12); CG8 Règlement des différends R2880D (2016-01-28); CG9 Garantie contractuelle R2890D (2014-06-26); CG10 Assurances R2900D (2008-05-12); Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1 R2950D (2015-02-25);	-28);							
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D (2016-01	-28);					
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D (2008-05	-12);					
CG8	Règlement des différends R2880D (2016-01-28							
CG9	Garantie contractuelle	R2890D (2014-06	-26);					
CG10	Assurances R2900D (2008-05-12);							
Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1 R2950D (2015-02-								
Conditi	ons supplémentaires							

- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>
- 3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg358

EP763-162199

20162199

File No. - N° du dossier

fg358EP763-162199

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

#### **SA01 IDENTIFICATION DU PROJET**

R.034088.027 – Dérivation du système frigorifique Centre de production alimentaire, 1170 Chemin Algoma, Ottawa, Ontario

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAI	RE
---	----

Nom:_		Couriel :	
Adress	se:		
Téléph	hone: Télécopieu	r:	_ NEA
SA03	OFFRE		
	umissionnaire offre au Canada d'exécuter le umission pour le montant total de la soumis		ionné ci-dessus, conformément aux documents
	(exprimé en chiffres)		\$ excluant les taxe(s) applicables.
	PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISS umission ne peut être retirée pour une pério		livant la date de clôture de l'invitation.
À l'acc	ACCEPTATION ET CONTRAT ceptation de l'offre de l'entrepreneur par le epreneur. Les documents constituant le cor		
		aux dans les seize (16) s	emaines à partir de l'avis de l'acceptation de
Le sou	GARANTIE DE SOUMISSION umissionnaire joint à sa soumission une gai tie de soumission de la R2710T -Instruction tie de soumission.		ormément à l'IG08 - Exigences relatives à la e construction - Exigences relatives à la
SA08	SIGNATURE		
Nom e	et titre de la personne autorisée à signer au	nom du soumissionnaire	(Tapés ou lettres moulées)
Signat	ture	 	

EP763-162199

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20162199

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

fg358EP763-162199

modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

fg358

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### **APPENDICE 1**

## DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

Si la liste exigée n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des offres, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir les noms dans le délai prévu, l'offre sera jugée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de

personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

EP763-162199

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20162199

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

fg358EP763-162199

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg358

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## **APPENDICE 2**

## ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'annexe B « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ».

Nom:	
Signature:	
Nom de la compagnie:	
Dénomination sociale:	
Numéro de l'invitation à soumissionner:	
Nombre d'employés de l'entreprise:	
Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat:	
Métiers spécialisés de ces apprentis;	

Solicitation No. -  $N^{\circ}$  de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP763-162199

20162199

Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client File No. -  $N^{\circ}$  du dossier

fg358EP763-162199

fg358 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**ANNEXE A** 

## ATTESTATION D'ASSURANCE (N'est pas requise lors du dépôt de soumission)

Description et emplacemen	nt des travaux	-	-		N° de contrat.	
Dérivation du système Centre de production	e frigorifique alimentaire, 1170 Chemin	Algoma, Ottav	wa, Ontario		N° de projet R.034088.0	)27
Nom de l'assureur, du cour	tier ou de l'agent	Adresse (No, ru	e)	Ville	Province	e Code postal
Nom de l'assuré (Entreprer	neur)	Adresse (N°, ru	e)	Ville	Province	e Code Postal
Assuré additionnel						
Sa majesté la Reine du	u chef du Canada représente	ée par le Minis	tre des Travau	ux publics et des Se	ervices gouvernem	nentaux
Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J/M/A	Date d'expiration J / M / A	PI	lafonds de garantie	
Responsabilité civile des entreprises				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$	\$	\$
				\$	\$	\$
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$		
sont présentement en vig préavis d'annulation ou c	ci-dessus ont été émises par de gueur, comprennent les garantie de réduction de garantie. torisée à signer au nom de(s) (l')a	es et disposition	ns applicables d	le la page 2 de l'Attesi	tation d'assurance, in	
Nom de la personne au	torisee a signer au nom de(s) (i )a	issureur(s) (Cadre	e, agent, courtier	)	Numero (	de telephone
Signature					Date	J/M/A

fg358 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

20162199 fg358EP763-162199

Page 2 de 2

### <u>Gén</u>éralités

EP763-162199

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

### Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis:

- Dynamitage.
- Battage de pieux et travaux de caisson. b)
- Reprise en sous-œuvre. C)
- Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

### La police doit comporter:

- un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

### Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est pas inférieur à la somme de la valeur du contrat plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-etlignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).

EP763-162199

20162199

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg358

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier fg358EP763-162199

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### **ANNEXE B**

## RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS (exemple)

(Ce rapport volontaire n'est pas requis lors du dépôt de soumission)

L'entrepreneur devrait compiler et tenir à jour des données sur le nombre d'apprentis ayant été embauchés pour travailler sur le contrat, ainsi que leur métier spécialisé.

L'entrepreneur devrait fournir ces données conformément au format ci-dessous. Si aucun apprenti n'a été embauché pendant la durée du contrat, l'entrepreneur devrait soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données devraient être présentées à l'autorité contractante au plus tard six mois après l'octroi du contrat ou à la fin du contrat, selon la première éventualité.

Nombre d'apprentis embauchés	Métier spécialisé

EP763-162199

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20162199

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

fg358

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier

fg358EP763-162199

## ANNEXE C

# LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

## **ANNEXE C**



of Canada

Government Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat EP763 162199

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)

PART A - CONTRACT INFORMATION - PARTIE	INFORMATION CONTRACT	S RELATIVES A LA	SECURITE (LVERS)	· Daniel Company
PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE 1. Originating Government Department or Organia Ministère ou organisme gouvernemental d'origination	zation / Public Works and Governs	ment Services 2. Branc	h or Directorate / Direction génér entary Precinct Branch	rale ou Direction
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de	Callada		contractor / Nom et adresse du so	ous-traitant
4. Brief Description of Work / Brève description du	u travail			
DELIVERY STAGE: FOOD PRODUCTION FACILITY, A		AND EVETEM CONTROL	S AND BYBACC	
DELIVERY STAGE FOOD PRODUCTION FACILITY, A	REGOMA ROADS REFRIGERATION	AND SYSTEM CONTROLS	S AND BYPASS	
<ol> <li>a) Will the supplier require access to Controlled Le fournisseur aura-t-il accès à des marchar</li> </ol>				✓ No Yes
5. b) Will the supplier require access to unclassifie		t to the provisions of the	Tochnical Data Central	No. Yes
Regulations?	ed military technical data subject	t to the provisions of the	recillical Data Control	Non Oui
Le fournisseur aura-t-il accès à des données	s techniques militaires non class	ifiées qui sont assujetties	s aux dispositions du Règlement	
sur le contrôle des données techniques?				
6. Indicate the type of access required / Indiquer	le type d'accès requis			
6. a) Will the supplier and its employees require a	access to PROTECTED and/or C	CLASSIFIED information	or assets?	/ No Yes
Le fournisseur ainsi que les employés auron	t-ils accès à des renseignement	ts ou à des biens PROTÉ	GÉS et/ou CLASSIFIÉS?	Non Oui
(Specify the level of access using the chart in	n Question 7. c)			
(Préciser le niveau d'accès en utilisant le tab	oleau qui se trouve à la question	( /. C)	ad nances areas? No access to	No Yes
b) Will the supplier and its employees (e.g. clear     PROTECTED and/or CLASSIFIED information	aners, maintenance personnel) r	require access to restrict	ed access areas r ino access to	Non V Oui
Le fournisseur et ses employés (p. ex. netto)	veurs, personnel d'entretien) au	ront-ils accès à des zone	es d'accès restreintes? L'accès	La rion La Oui
à des renseignements ou à des biens PROT	ÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est	pas autorisé.	W	
6 c) Is this a commercial courier or delivery requi	rement with no overnight storag	je?		✓ No Yes
S'agit-II d'un contrat de messagerie ou de liv	raison commerciale sans entre	posage de nuit?		Non Oui
7. a) Indicate the type of information that the supp	olier will be required to access /	Indiquer le type d'informa	ation auquel le fournisseur devra	avoir accès
Canada	NATO / OTAN	- Promoter	Foreign / Étranger	
		<u> </u>		
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à	All NATO countries		No release restrictions	· ·
No release restrictions Aucune restriction relative	Tous les pays de l'OTAN		Aucune restriction relative	
à la diffusion	Tous ies pays de l'Olivit		à la diffusion	
a la diliusion			SECTION DEC	
Not releasable				
À ne pas diffuser			52	- Annual Control of the Control of t
	Restricted to: / Limité à :		Restricted to: / Limité à :	
Restricted to: / Limité à :	(A. 2002 CO. ACCOMPANIA (CO.) (CO.) (CO.) (CO.)		Alb // Cal D // Cal D	or lo(e) payer :
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Pré	eciser le(s) pays :	Specify country(les): / Précis	ser ie(s) pays :
				(A)
7. c) Level of information / Niveau d'information				
PROTECTED A	NATO UNCLASSIFIED		PROTECTED A	
PROTÉGÉ A	NATO NON CLASSIFIÉ		PROTÉGÉ A	
PROTECTED B	NATO RESTRICTED		PROTECTED B	
PROTÉGÉ B	NATO DIFFUSION REST	REINTE L	PROTÉGÉ B	
PROTECTED C	NATO CONFIDENTIAL		PROTECTED C	
PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENTIEL		PROTÉGÉ C	
CONFIDENTIAL	NATO SECRET		CONFIDENTIAL	
CONFIDENTIEL	NATO SECRET		CONFIDENTIEL	
SECRET	COSMIC TOP SECRET		SECRET SECRET	
SECRET	COSMIC TRÈS SECRET		TOP SECRET	
TOP SECRET			TRÈS SECRET	
TRÈS SECRET			TOP SECRET (SIGINT)	
TOP SECRET (SIGINT)			TRÈS SECRET (SIGINT)	
TRÈS SECRET (SIGINT)			THEO OLUNE T (OIGHAT)	Section of the last of the las

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canad'ä



Government of Canada Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat	
EP763 162199	
curity Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED	

DART A /com	liquad I DADTIC A (quita)	
8. Will the sup Le fournisse If Yes, indic	tinued) / PARTIE A (suite) plier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets? eur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? ate the level of sensitivity: native, indiquer le niveau de sensibilité :	✓ No Yes Non Oui
9. Will the sup	plier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets? sur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?	✓ No Yes Non Oui
	s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel : Number / Numéro du document :	
	SONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR) sel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis	
	RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET TRÈS SEC	
		OP SECRET RÈS SECRET
1	SITE ACCESS ACCES AUX EMPLACEMENTS	
	Special comments: Commentaires spéciaux :  All contractors/ consultants will be escorted at all times	
	NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.  REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être	fourni.
Du pers	creened personnel be used for portions of the work? onnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?	✓ No Yes Non Oui
	rill unscreened personnel be escorted? ffirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?	✓ No Yes Non Oui
	EGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) DN / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS	
11. a) Will the premise	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or	✓ No Yes
10 (20)	isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou	Annual Control
	supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? isseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	✓ No Yes Non Oui
PRODUCTIO	N .	
occur at Les insta	roduction (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises? allations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ ASSIFIÉ?	V No Non Yes Oui
INFORMATIO	IN TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	
informati Le foumi	upplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED on or data? sseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des ements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	V No Non Oui
Disposer	e be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency? ra-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence ementale?	No Yes Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canadä'



Contract Number / Numéro du contrat

EP763 162199

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

site(s) or premise Les utilisateurs qualitation niveaux de sauve For users comple Dans le cas des u dans le tableau ré	ui re gare ting utilis	the tateu	equis form rs qu	aux installation	ons du fou le Internet le formula	irnisseur.  i), the sun lig	nmary chart is ne (par Inten	s automaticall	y populate ses aux c	ed by you questions	r resp	onse	es to	previous que	stions.	
Category Catégorie		OTECT			ASSIFIED LASSIFIÉ		):	NATO						COMSEC		
	A	В	c	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC		OTECT		CONFIDENTIAL	SECRET	TOP
	-5	0	0	CONFIDENTIEL	- Land	TRÉS SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL	SEGNET	SECRET COSMIC TRÉS SECRET	А	В	С	CONFIDENTIAL	SECRE	TRÈS
formation / Assets enseignements / Biens							FARSS LAFETIALE			SEURET						
oduction								***************************************								
Media / ipport Ti											1					
Link / en électronique								AND THE COMMUNICATION OF THE C					-			
a) Is the description La description If Yes, classify Dans l'affirma de sécurité » a	du ti / thi tive	s fo	il vis rm t	é par la prése by annotating ier le présent	the top a	S est-elle	de nature Pf m in the are	ROTÈGÉE et/ a entitled "Se	ou CLASS	lassificat			Clas	ssification	✓ No Non	
b) Will the docum La documentat									IFIÉE?					[	✓ No Non	
If Yes, classify attachments ( Dans l'affirma de sécurité »	e.g.	SEC, cla	CRE	T with Attach ier le présent	ments). formulai	re en ind	iquant le niv	eau de sécui	ité dans	la case ir	ntitul	ée «	Clas	ssification		

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

